



SITE NATURA 2000

Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants

FR8201738

Comité de pilotage du 02/03/2023
Communauté de communes de l'Oisans

Ordre du jour

- 1- Cadrage et préalables
- 2- Bilan de l'animation sur le site
- 3- Perspectives 2023



1. Cadrage et préalables

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

- **Un réseau écologique européen**, garant d'une cohérence globale
- **Objectifs :**
 - préserver la **diversité biologique** (habitats naturels et espèces menacés en Europe)
 - trouver l'**équilibre** entre milieux naturels et activités humaines

2 Directives : « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore »



Gouvernance et gestion en France

Concertation

COPIL : élabore et valide un **document d'objectifs (DOCOB)**

Démarche participative pour la définition des objectifs de gestion et mesures adaptées pour préserver le patrimoine naturel

Collectivités territoriales, propriétaires et usagers, administrations, associations de protection de la nature, experts



Contractualisation

Contrats (agricoles, forestiers, ni-ni) et **Charte Natura 2000**

Contractualisation proposée aux acteurs volontaires

Valorisation des bonnes pratiques



Prévention

Evaluation des incidences

Prévention aux dommages aux milieux et aux espèces, MAIS sans sanctuariser les sites

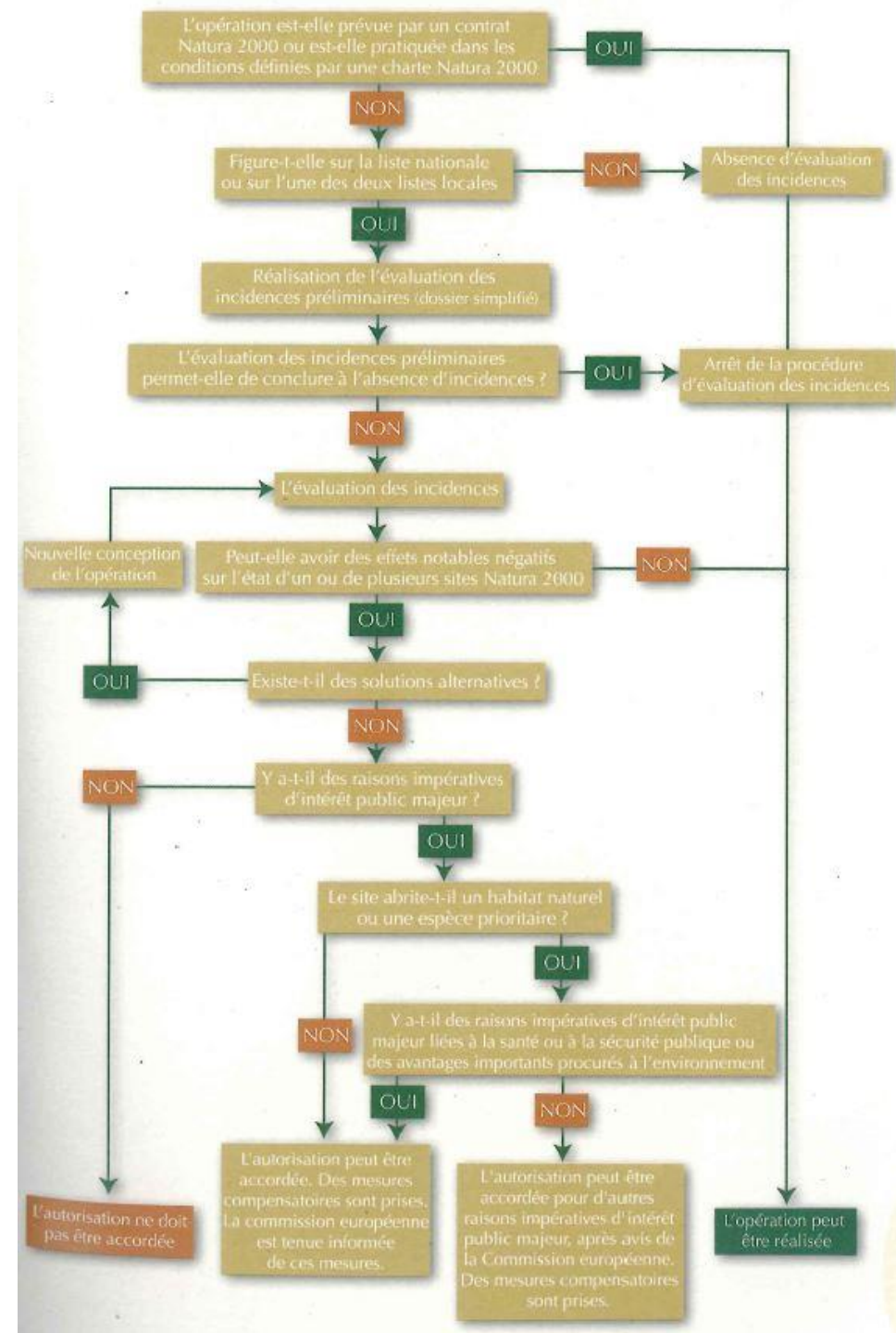
Optimisation des projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000



*Porteurs de projet : prise de contact en amont avec animateur Natura 2000
= gain de temps !*

Zoom sur les Evaluations des Incidences Natura 2000

- Conception du projet **en fonction des enjeux écologiques** du site Natura 2000 (**en amont**)
- Evaluation **proportionnée** à l'ampleur du projet et **appropriée** (ciblée sur les effets du projet sur les espèces et habitats qui ont justifié la désignation du site Natura 2000)
- **Conclusion claire** sur l'existence ou non d'incidences significatives
- **Une liste nationale** (pour les plans et projets relevant déjà d'un régime d'autorisation ou de déclaration) et **deux listes locales** (pour les plans, projets, activités ou manifestations ne relevant d'aucun encadrement administratif existant) fixent les activités concernées par le régime des incidences Natura 2000
- **4 niveaux d'évaluation** sont à envisager : dossier simplifié, dossier complémentaire, mesures de réduction d'incidences et mesures compensatoires



Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine

➤ **6 sites Natura 2000**

➤ **4 sites gérés par CCO**

Animation territoriale = mise en place de contrats, amélioration et partage des connaissances, assistance technique, suivi et veille de la cohérence des projets sur les sites

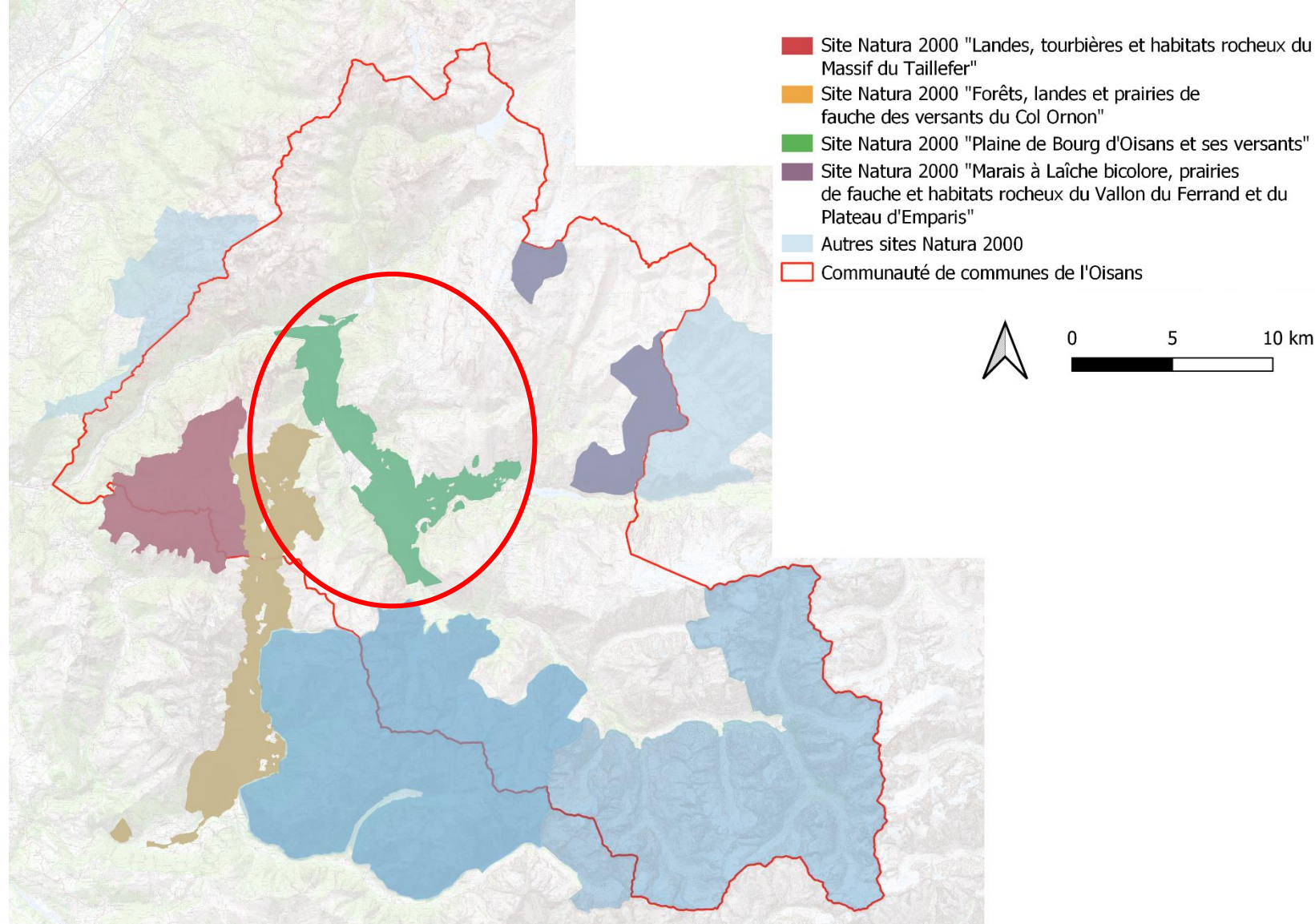
➤ **14 400 ha**

➤ **19 % du territoire de la CCO**

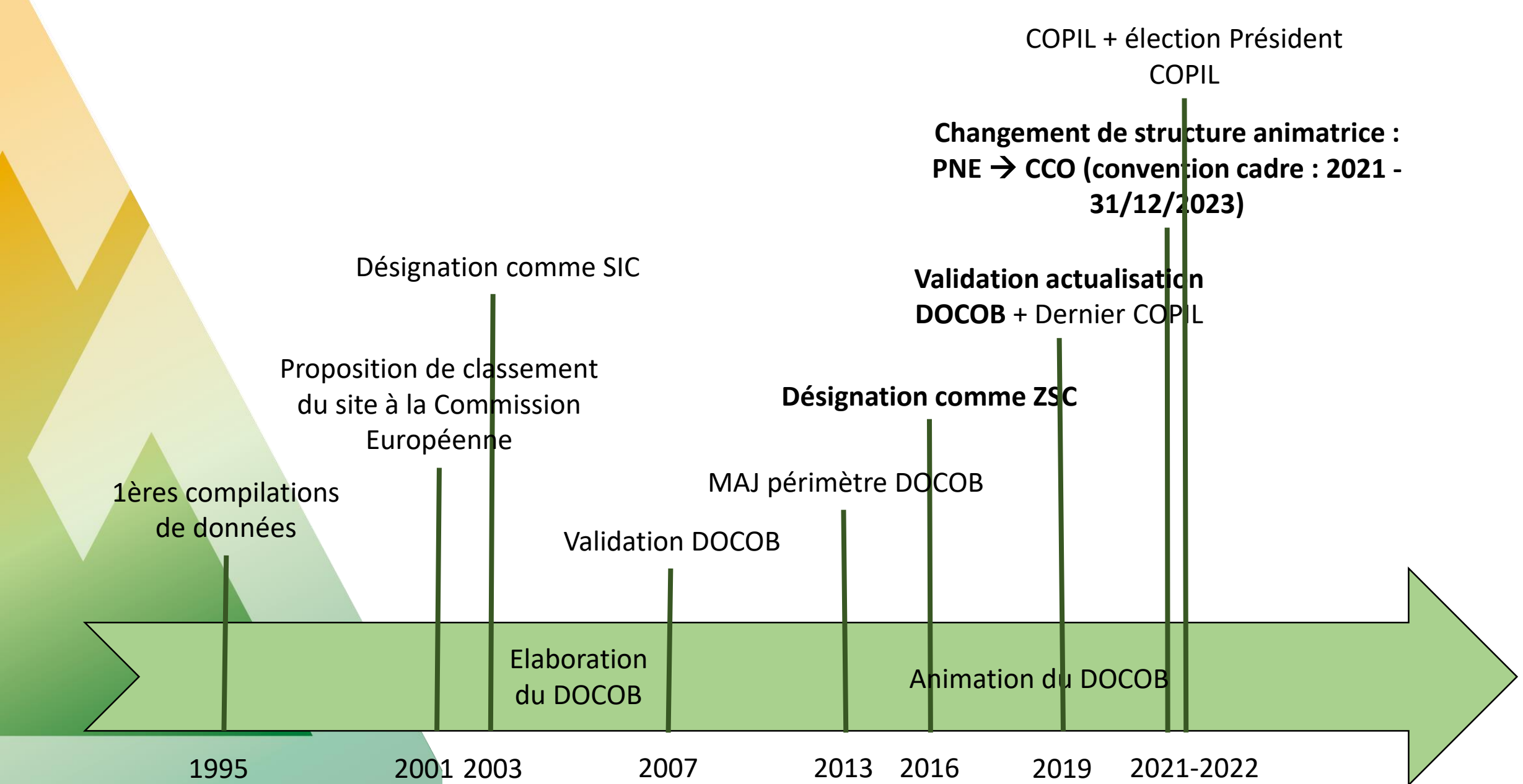
➤ **21 communes**

Oisans : Allemond, Auris, Besse, Le Bourg d'Oisans, Clavans, Les Deux Alpes, Le Freney d'Oisans, La Garde, Livet et Gavet, Mizoën, Ornon, Oulles, Oz, Villard Notre Dame, Villard Reymond, Villard Reculas

Matheysine : Entraigues, Chantepérier, La Morte, Lavaldens, Valbonnais



Vie du site Natura 2000 « Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants »



Le site en quelques chiffres...

➤ **ZSC, FR8201738**

➤ **3 477 ha**

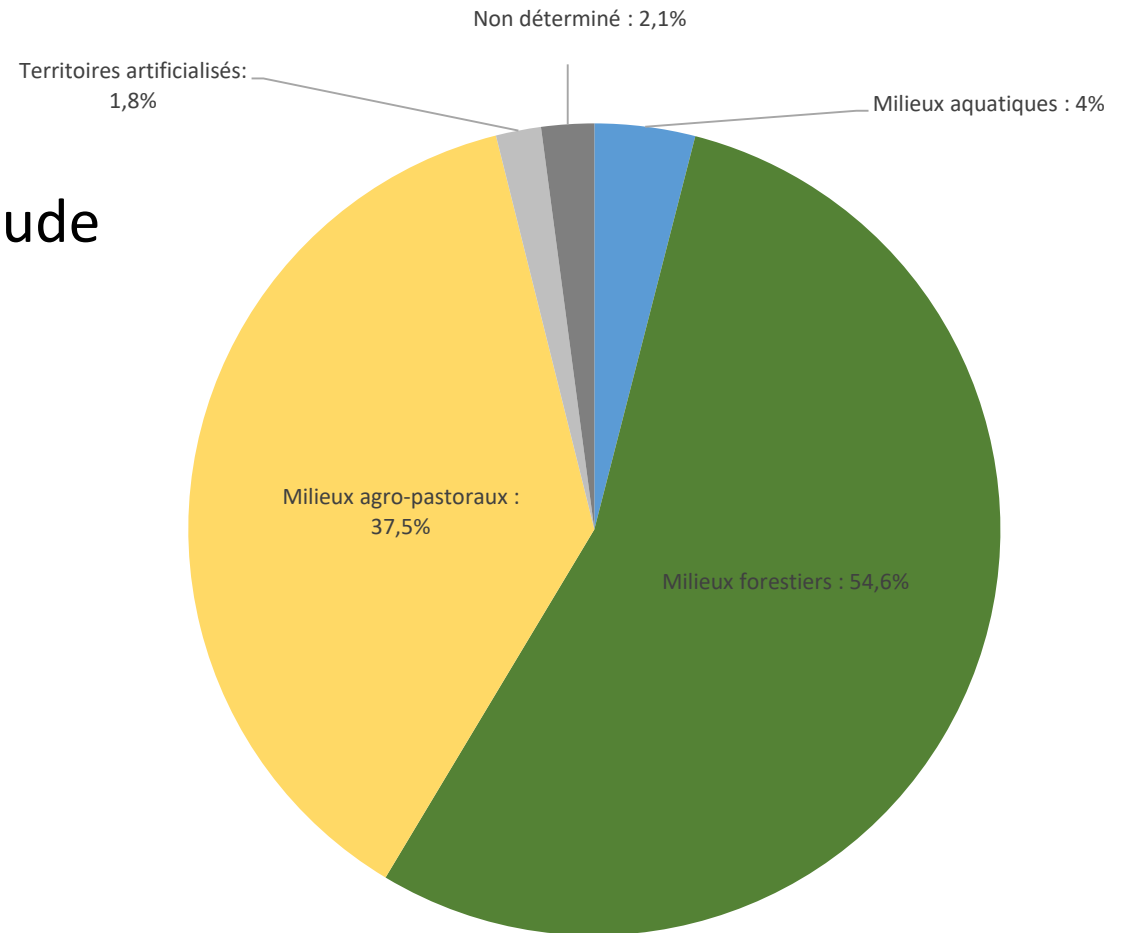
➤ **Gradient altitudinal : 710 à 1815 m d'altitude**

➤ **9 communes**

Allemond, Villard-Notre-Dame, Oz, Les Deux Alpes, Villard-Reculas,
Le Fréney d'Oisans, La Garde, Le Bourg d'Oisans, Auris

➤ **Grande diversité de milieux**

Grands milieux naturels sur le site (source : Corine Land Cover)

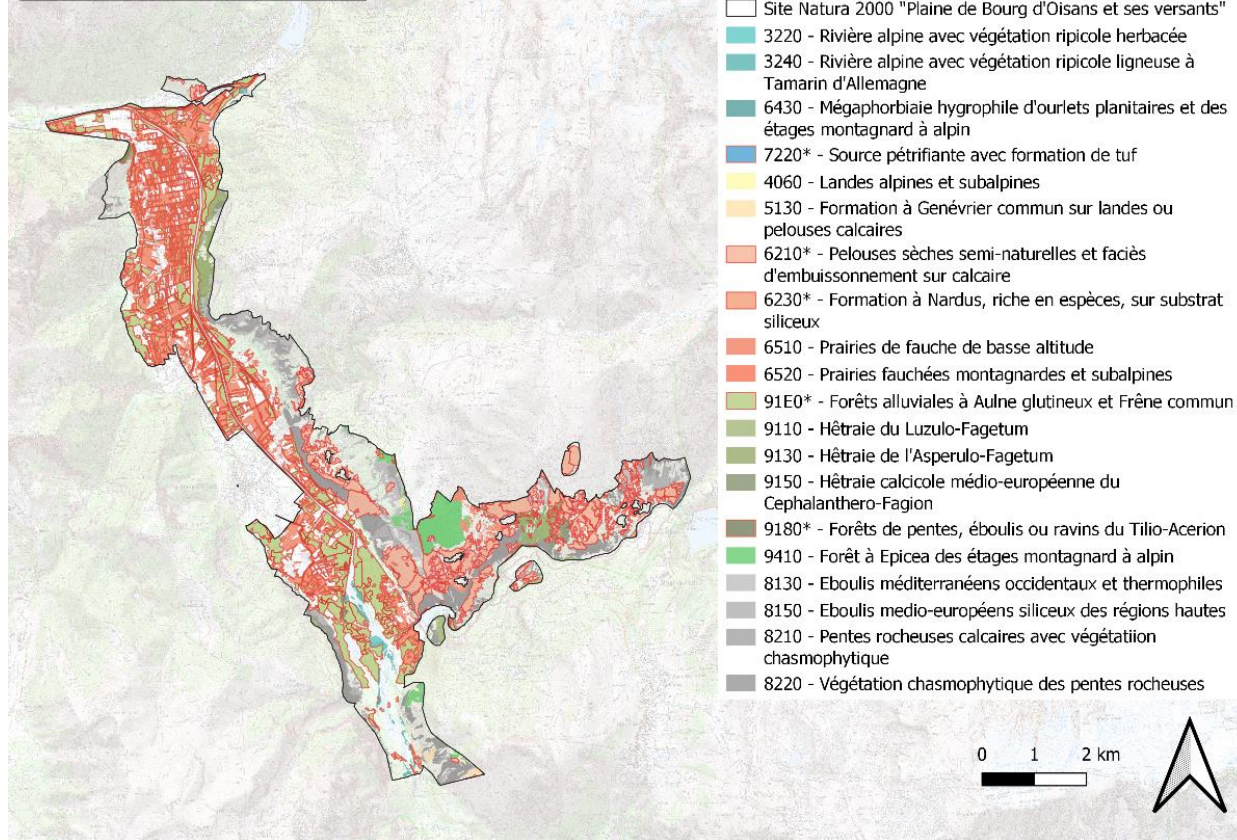


Enjeux de conservation Natura 2000 :

- **20 HIC** dont 5 prioritaires : prairies, bocages, boisements humides, pelouses sèches, rivière en tresse...
- **79%** de la surface du site couverte par des HIC
- **3 espèces végétales d'IC**
- **9 espèces animales d'IC**

Et toute la biodiversité
« ordinaire »...

Habitats d'intérêt communautaire



Vespertilion à oreilles échanrées



Grand murin



Sabot de Vénus



Lucane cerf-volant



Buxbaumie verte



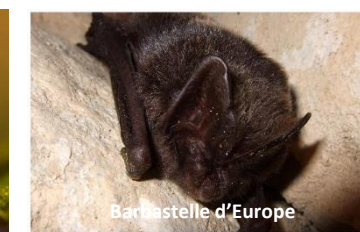
Petit murin



Chabot commun



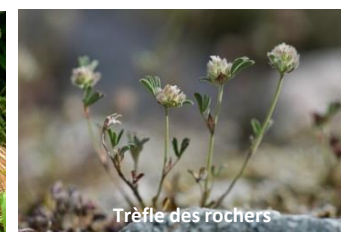
Sonneur à ventre jaune



Barbastelle d'Europe



Loutre d'Europe



Trèfle des rochers



Ecaille chinée

Actions listées dans le DOCOB de 2019

Priorité	Volet	Code action	Action
Priorité 1	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A1	Préserver le fonctionnement du tressage du Buclet en relation avec le bassin versant du Vénéon
		A2	Préserver le fonctionnement des biefs (canaux, fossés, béalières) et les entretenir de manière différenciée
		A3	Suivre et restaurer les zones humides
		A4	Préserver la qualité de l'eau
		A5	Etudier l' impact de la démoustication sur les espèces d'IC afin de raisonner celle-ci aux zones urbanisées
		A6	Maintenir la structure bocagère de la plaine de l'Oisans
		A7	Maintenir la diversité faunistique et floristique des prairies de fauche
		A8	Restaurer et entretenir les pelouses sèches d'affinité steppique
		A10	Conserver, améliorer et suivre les gîtes à chiroptères
		A11	Créer et conserver les arbres têtards
		A13	Entretien, créer et restaurer les mares forestières favorables au Sonneur à ventre jaune
		A14	Restaurer les ripisylves d'intérêt communautaire
		A18	Inventorier les espèces exotiques envahissantes , prévenir l'arrivée de nouveaux foyers et gérer les foyers existants
		Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	B1
	B2		Réfléchir à l'accessibilité et à l' accueil du public sur le secteur du Buclet
	B5		Sensibiliser , former et impliquer les professionnels du tourisme et les acteurs du territoire
	Animation du site	C1	Animer le site et coordonner la mise en œuvre des actions
	Etudes et suivis	D1	Suivre l'effet des mesures de gestion
		D2	Etudier la présence et la distribution de l' Ecrevisse à pieds blancs et des écrevisses exotiques envahissantes
		D3	Etudier la présence de la Loutre et inventorier les zones de catiche

Priorité 2	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A9	Gérer les pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental (plan de gestion éco-pastoral)
		A12	Limiter la pollution lumineuse en rationalisant l'éclairage public
		A15	Préserver ou créer des clairières ou puits de lumière en faveur du Sabot de Vénus
		A16	Constituer des îlots de vieillissement et de sénescence
		A17	Accompagner et encourager les pratiques sylvicoles favorables à la conservation des habitats et espèces d'IC ou non
	Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	B3	Informers les visiteurs par la pose de panneaux
		B4	Sensibiliser le grand public, les élus et les scolaires
	Animation du site	C2	Accompagner techniquement les porteurs de projets
		C3	Rechercher une cohérence entre le DOCOB et les documents de planification et d'aménagement du territoire
	Etudes et suivis	D4	Inventorier les bryophytes d'IC
D5		Etudier et suivre les terrains de chasse, les gîtes et les espèces de chiroptères d'IC	
D6		Définir les fonctions et les services éco-systémiques associés aux zones humides	
D7		Poursuivre les études et prospections sur les autres espèces d'IC ou non	
Priorité 3	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A19	Maintenir et préserver les zones de quiétude et de refuge pour la faune

The background of the slide is a photograph of a mountain valley. In the foreground, there are dark, bare tree branches. The middle ground shows a winding river flowing through a valley with patches of snow. In the background, there are large, rugged mountains with significant snow cover under a cloudy sky. A green rectangular box is positioned in the upper right quadrant, containing white text.

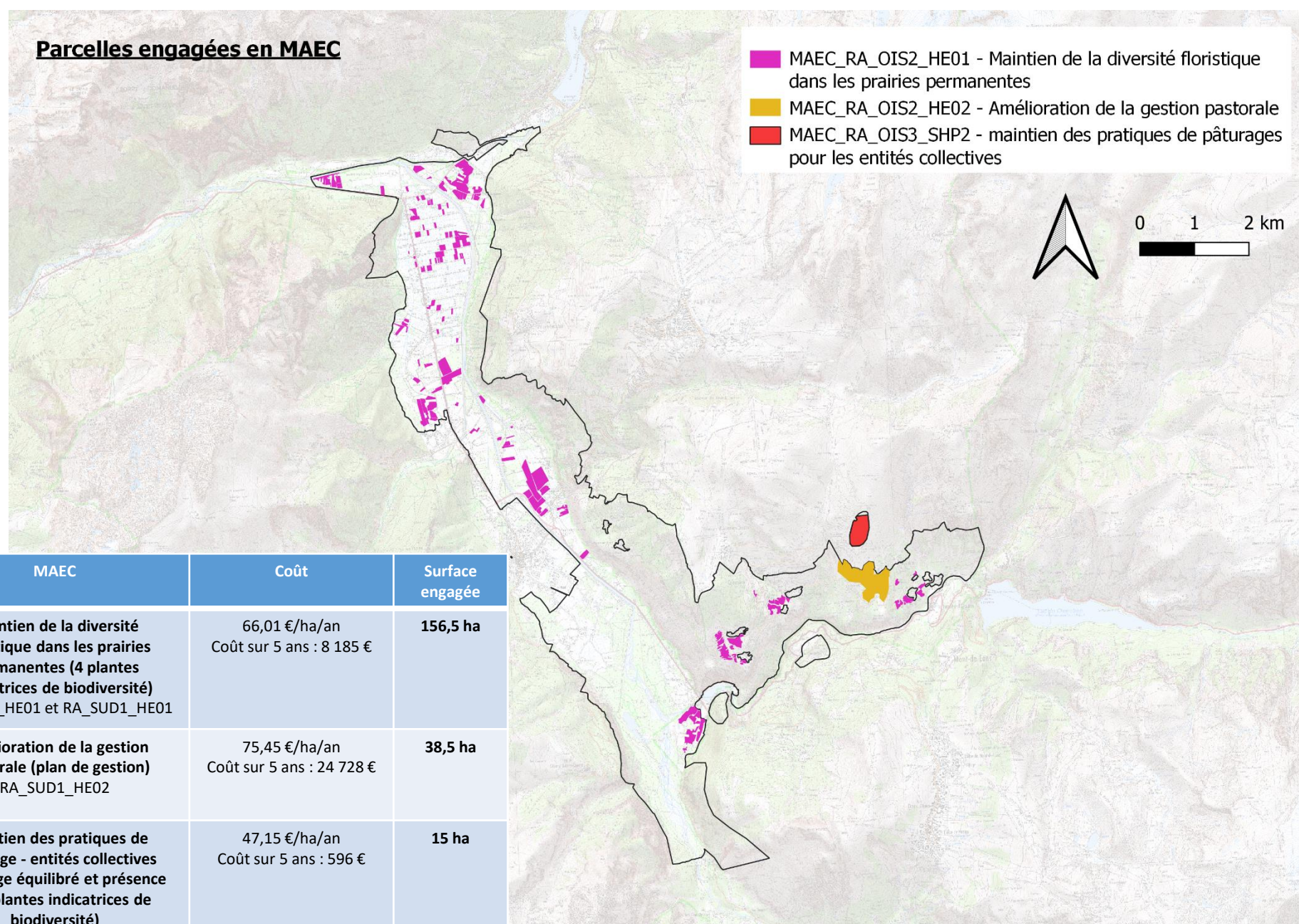
3. Bilan de l'animation sur le site Année 2022

Bilan des MAEC 2015-2022

➤ Parcelles déclarées à la PAC

➤ **2022 – 2023 :**
prolongation des MAEC engagées en 2015 et 2016 (TéléPac)

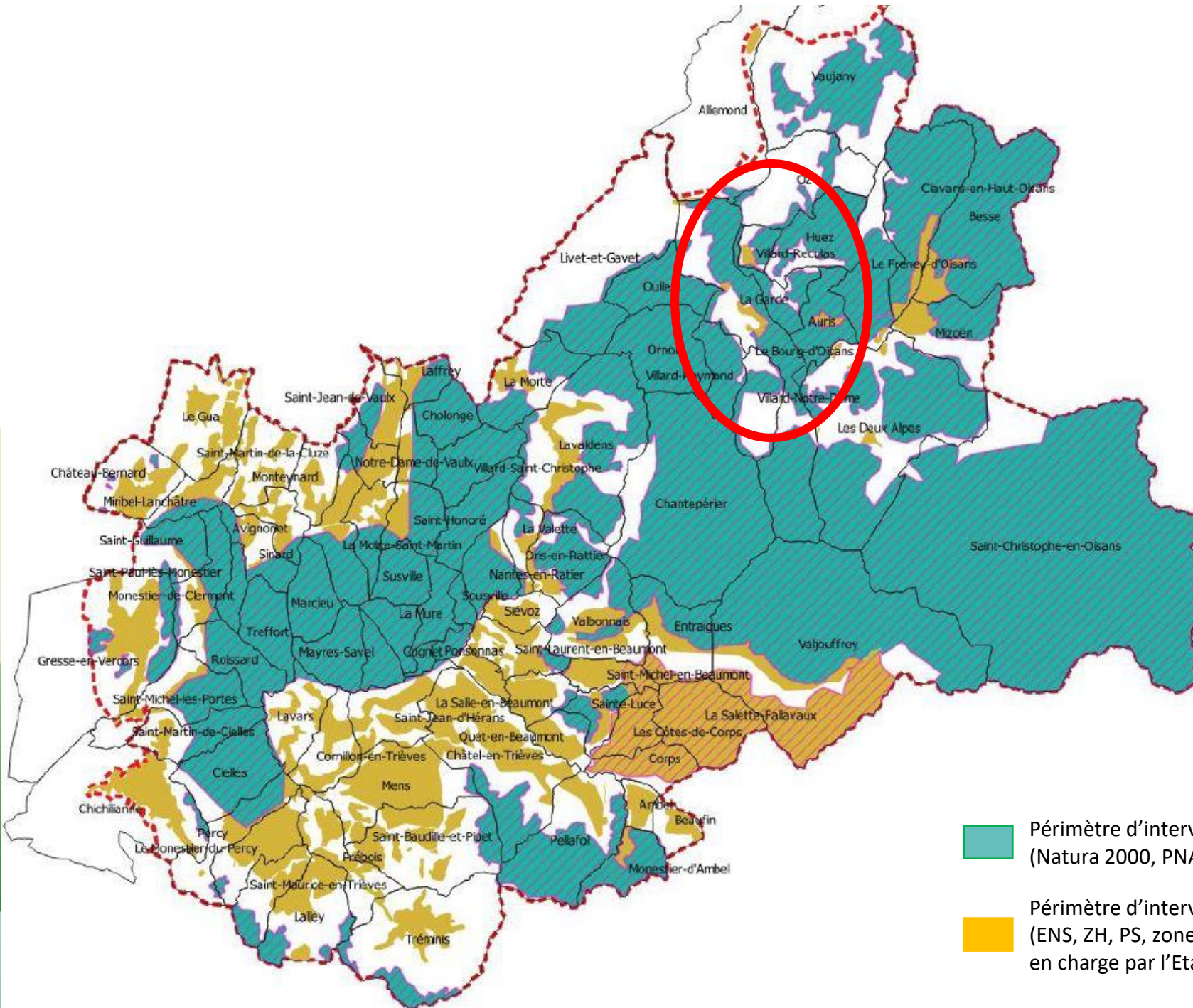
➤ **Bilan**
cartographique et
chiffré des parcelles
engagées



MAEC	Coût	Surface engagée
Maintien de la diversité floristique dans les prairies permanentes (4 plantes indicatrices de biodiversité) RA_OIS2_HE01 et RA_SUD1_HE01	66,01 €/ha/an Coût sur 5 ans : 8 185 €	156,5 ha
Amélioration de la gestion pastorale (plan de gestion) RA_SUD1_HE02	75,45 €/ha/an Coût sur 5 ans : 24 728 €	38,5 ha
Maintien des pratiques de pâturage - entités collectives (pâturage équilibré et présence de 4 plantes indicatrices de biodiversité) RA_OIS3_SHP2	47,15 €/ha/an Coût sur 5 ans : 596 €	15 ha
TOTAL	Coût sur 5 ans : 69 920 €	210 ha

Nouveau PAEC 2023

- **PAEC** = double dimension agricole et environnementale.
Travail concerté (opérateur/partenaires), diagnostic agro-environnemental, enjeux du territoire, budget prévisionnel, stratégie de mise en place des MAEC éligibles sur le territoire.
- **Un nouveau PAEC pour 2023 :**
 - **Porté par CD38, co-construit avec nombreux acteurs** (COTEC et COPIL)
 - **3 financeurs : FEADER + Etat ou CD38**
 - **Avril – septembre 2022 : élaboration du PAEC Grand Sud-Isère** (204 500 ha)
 - **15/09/2022 : dépôt du dossier de candidature**
 - **23/11/2022 : réunion d'informations « nouvelle PAC / MAEC », APAO**
 - **Décembre 2022 : commission de sélection (CRAEC)**
 - **Janvier 2023 : avis rendu** (enveloppe budgétaire abaissée, financement des priorités 2 de l'Etat non assuré)
 - **Fin janvier 2023 : dépôt dossier final réajusté**



Périmètre d'intervention de l'Etat
 (Natura 2000, PNA, zones pastorales)

Périmètre d'intervention du CD38
 (ENS, ZH, PS, zones pastorales non prises
 en charge par l'Etat)

➤ **Natura 2000 = périmètre d'intervention de l'Etat, priorité 1**

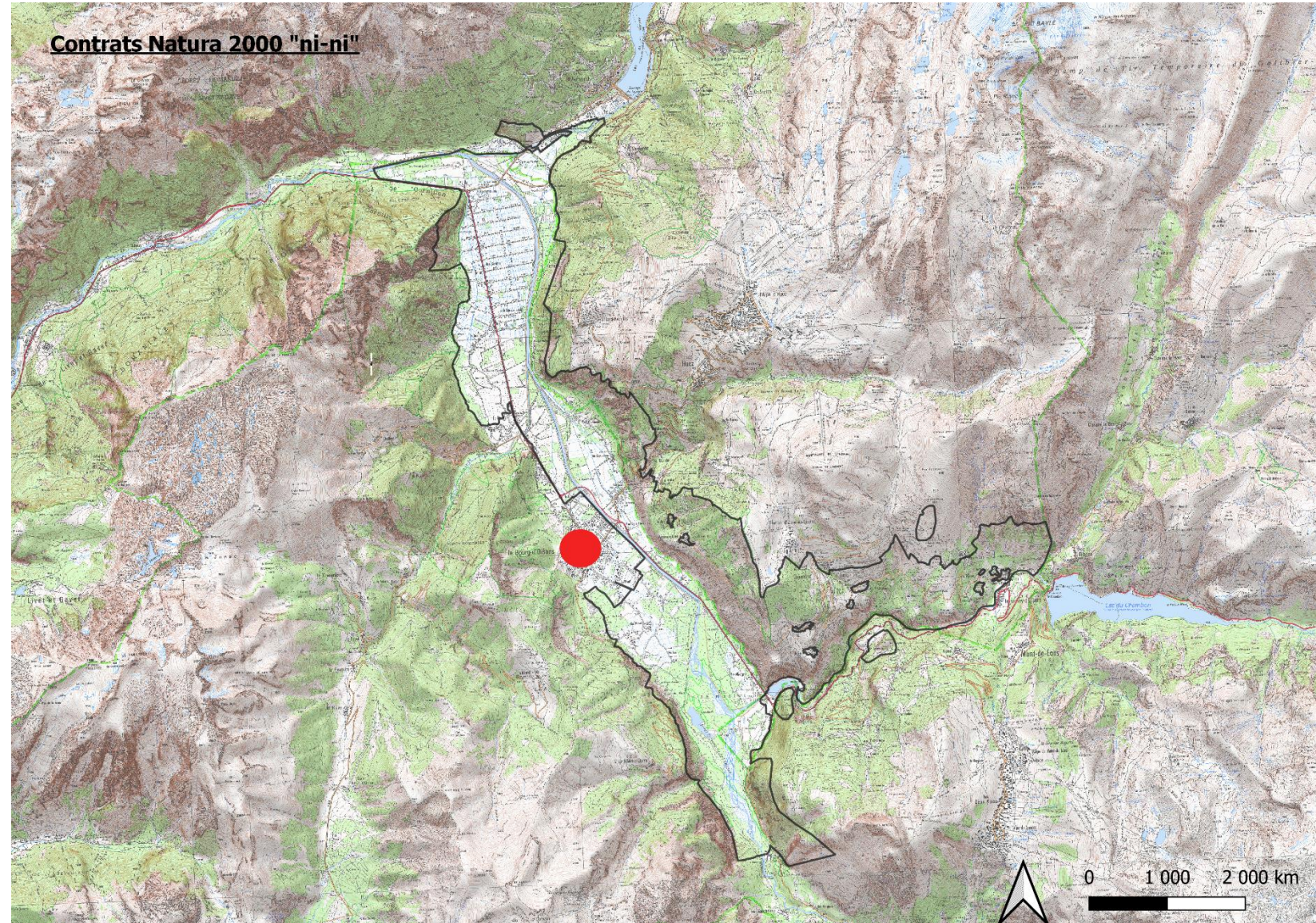
Ambitions de contractualisation revues à la baisse pour atteindre la cible financière de -15 %

➤ **MAEC retenues en Natura 2000 :**

Code mesure	MAEC	Cahier des charges simplifié	Coût (€/ha/an)	Surface engagée estimée (échelle PAEC, financeur Etat)
PRA1	Surface herbagère et pastorales	« Prairies fleuries » Maintien de la diversité floristique dans les prairies permanentes. Présence de 4 plantes indicatrices	51€/ha/an	790 ha
ESP3	Protection des espèces, niveau 3	Retard de fauche ou de pâturage au 15/07 (moyenne sur le lot de parcelles engagées)	200 €/ha/an	42 ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Plan de gestion agro-écologique sur les parcelles à ré-ouvrir	204 €/ha/an	21 ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Plan de gestion agro-écologique sur les parcelles pâturées (alpages)	72 €/ha/an	8024 ha

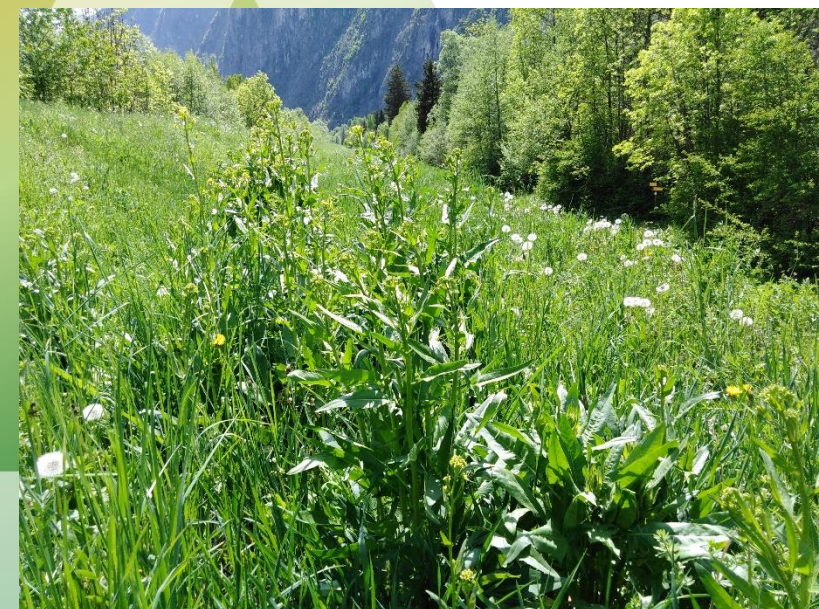
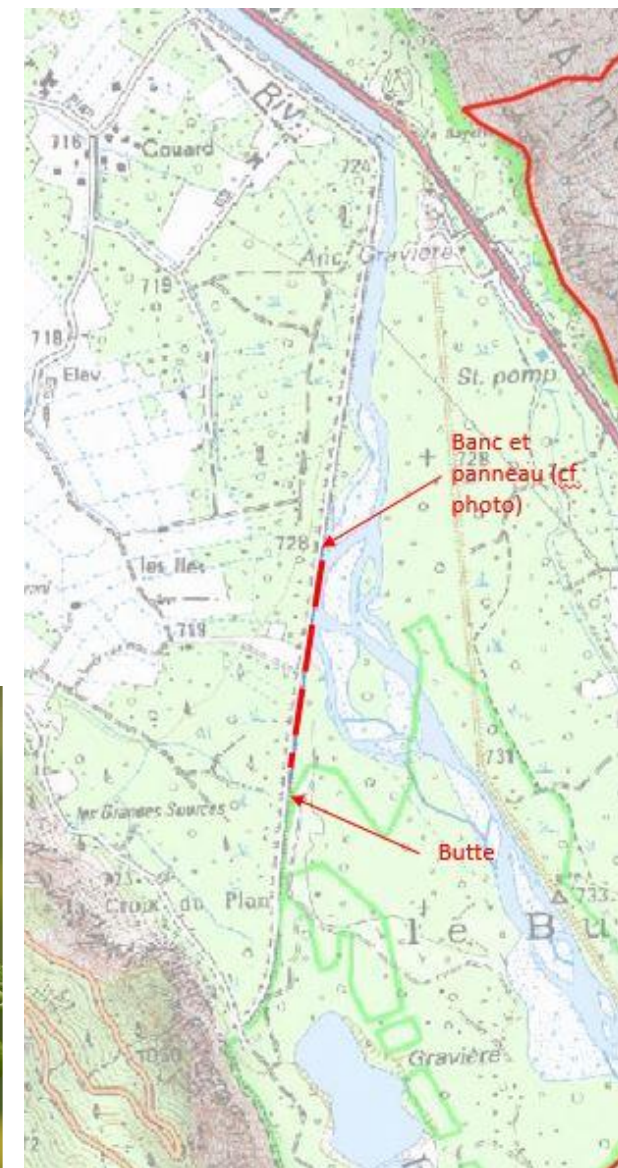
Les contrats Natura 2000 forestiers et « ni-ni »

- Pas de contrat forestier
- 2010 : vidéosurveillance de la colonie de Chauve-Souris (gîte : mai – octobre) - combles d'un bâtiment au Bourg d'Oisans



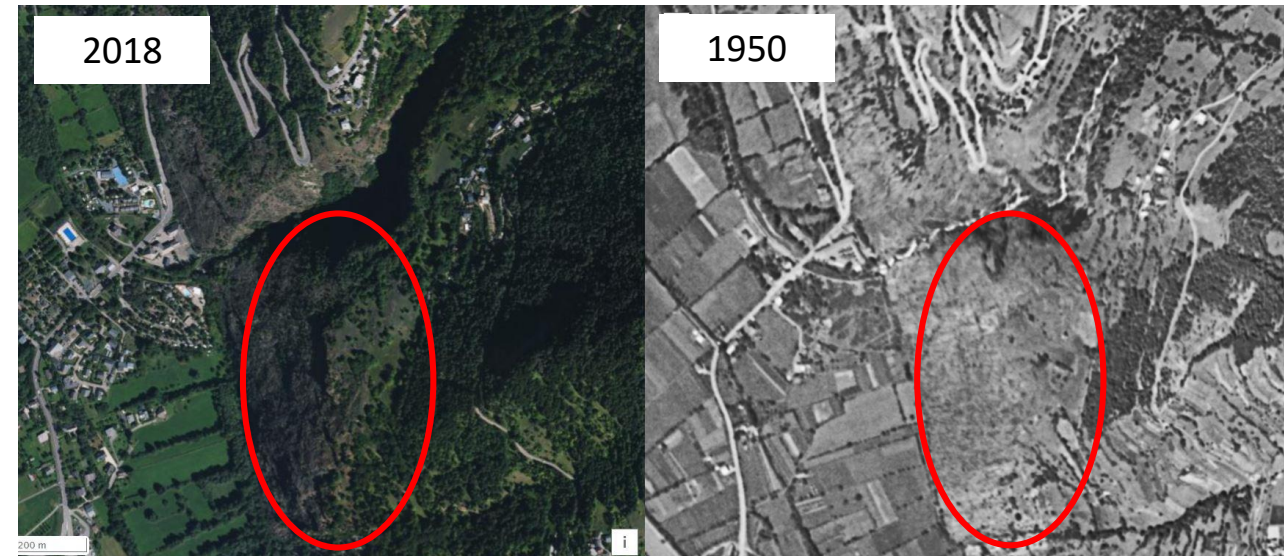
Les actions Natura 2000 hors contrats – Bunias d'Orient (espèce exotique envahissante)

- **Groupe de travail** Isère sur le Bunias
- **Station de Bunias connue sur la digue**, secteur Buclet
- Grand linéaire (300 m), plantes très denses
- Mai 2022 : prise de contact avec SYMBHI (gestionnaire de la digue)
- **15/06/2022 : fauche manuelle (débroussaillage) effectuée par le SYMBHI**
- Août : fauche mécanique**



Des projets de contrats « ni-ni » !

- Des possibilités de contrats « réouverture de milieux ouverts » – **à condition qu'une enveloppe financière soit disponible !**
- **De nombreuses pelouses sèches**, réservoirs de biodiversité menacés par la déprise agricole
- Impact sur les **paysages** et la **biodiversité**
- **Agir avec Natura 2000** : contrats financent des actions de préservation (débroussaillage, pose de clôtures...) et de maintien (MAEC)
- **24/03/2022** : « **commission agriculture** » CCO
- **Mai/juin** : rencontres avec les communes **Auris et La Garde**
- **Mais pas de financements disponibles...**



Les actions Natura 2000 hors contrats – Sonneur à ventre jaune

➤ Au niveau européen

Espèce « Natura 2000 » (annexe II DHFF)

➤ Au niveau national

Espèce protégée :

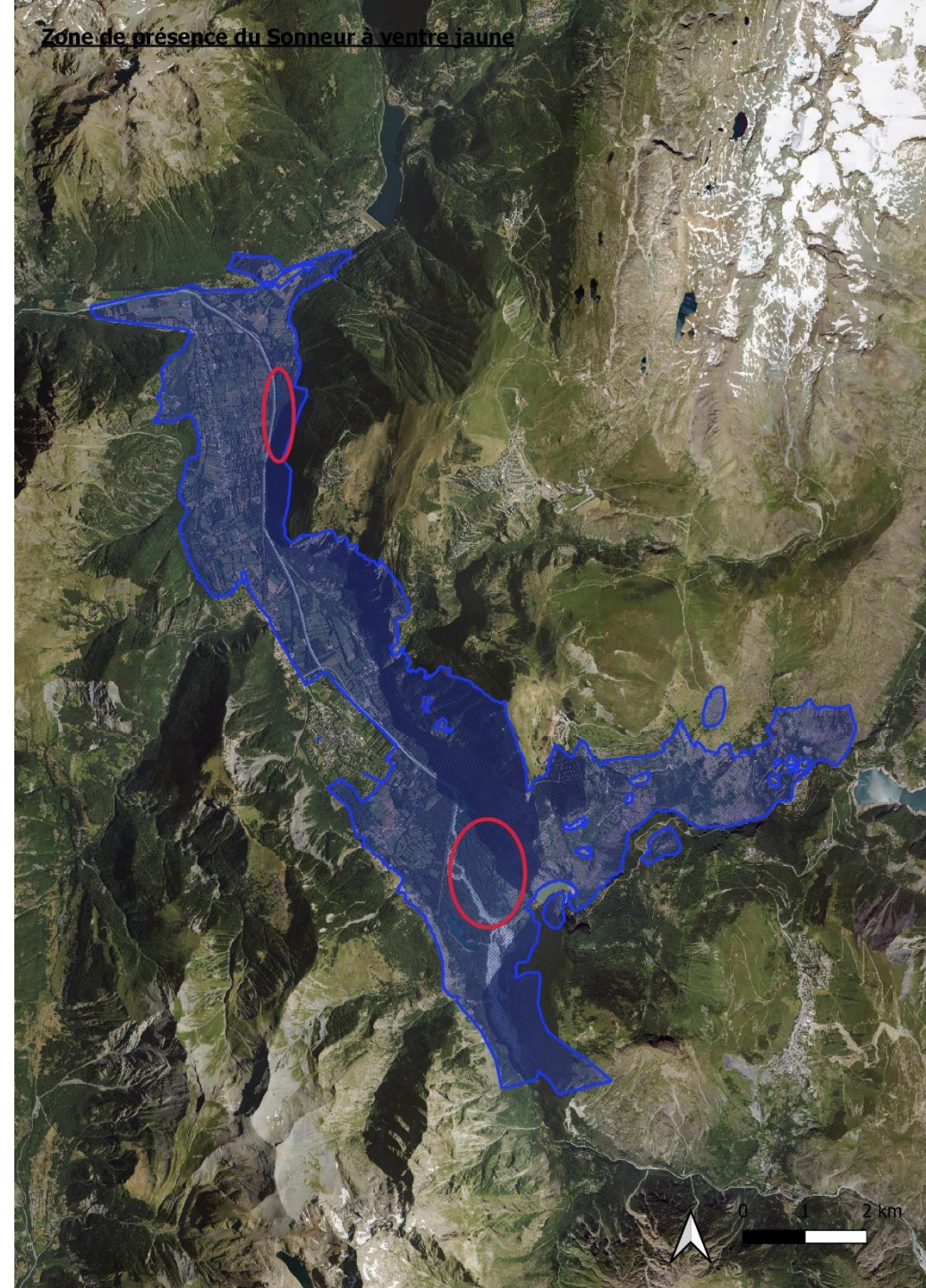
- interdiction de toute destruction ou perturbation intentionnelle des œufs et des animaux à tous les stades de développement
- interdiction de toute intervention, altération ou dégradation sur les milieux particuliers à l'espèce
- interdiction de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel

➤ Au niveau départemental

Liste Rouge des amphibiens menacés en Isère : **VU**



- **Forêt alluviale et prairies humides** = habitats du Sonneur
- **2 populations :**
 - ENS de Vieille Morte (Rafour) - 30 individus
 - Alberges - 20 individus
- **Suivis protocolés** depuis 2016 (CMR)
Vieille Morte : CD38
Alberges : Natura 2000 + LPO
2022 : 4 sessions de 3 jours (mai/juin/juillet)
- Adultes et juvéniles = **reproduction**

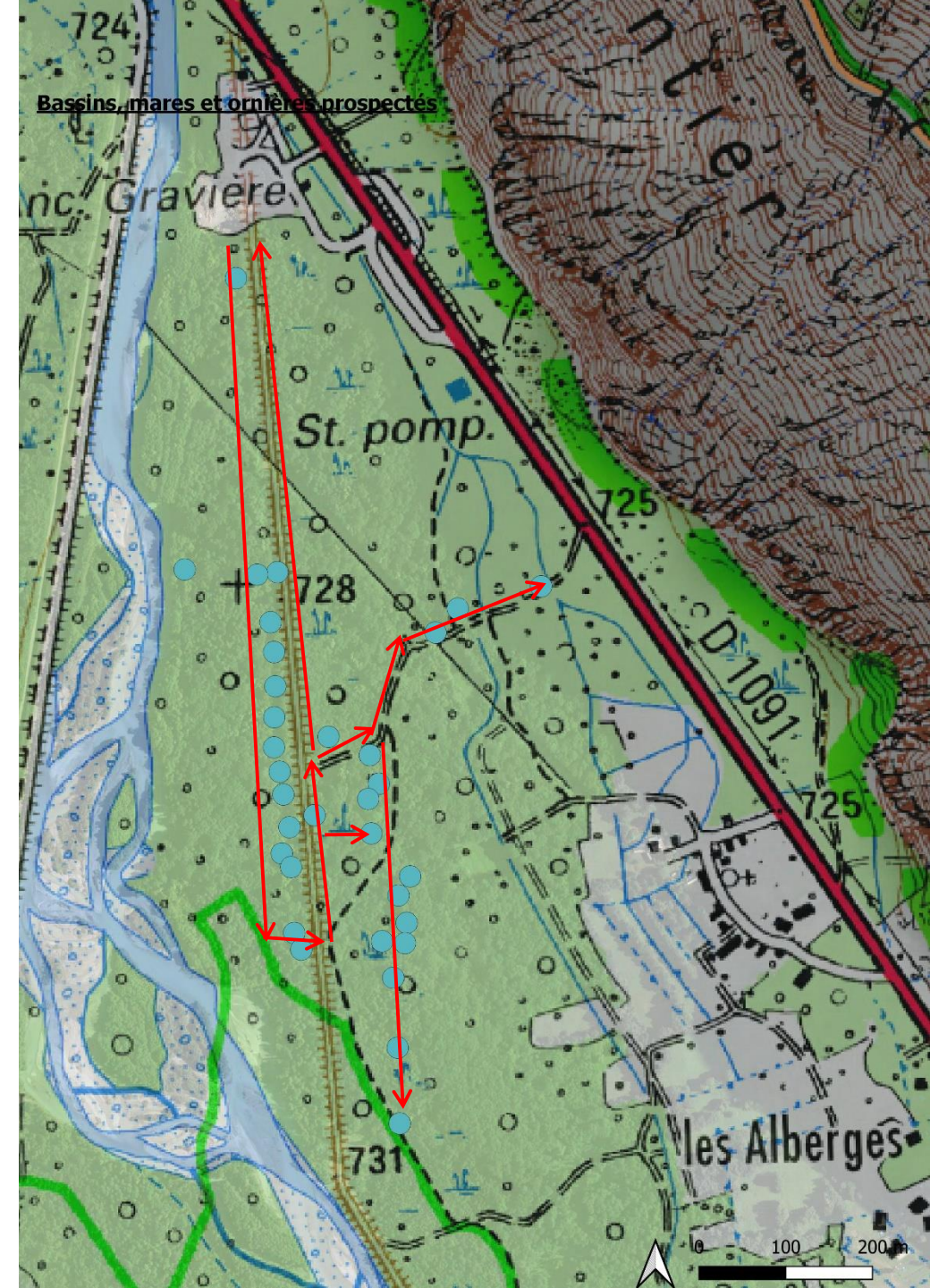


Aux Alberges

- Même itinéraire prospecté sur 3 jours pour maximiser les captures (ensoleillement, pluies, surface à prospecter...)
- **Bassins, ornières** (digue et chemin d'accès), **mares** = eau stagnante de faible profondeur, bien ensoleillée, avec peu de végétation



- **Printemps/été 2022 : très sec !** (mares et ornières asséchées)





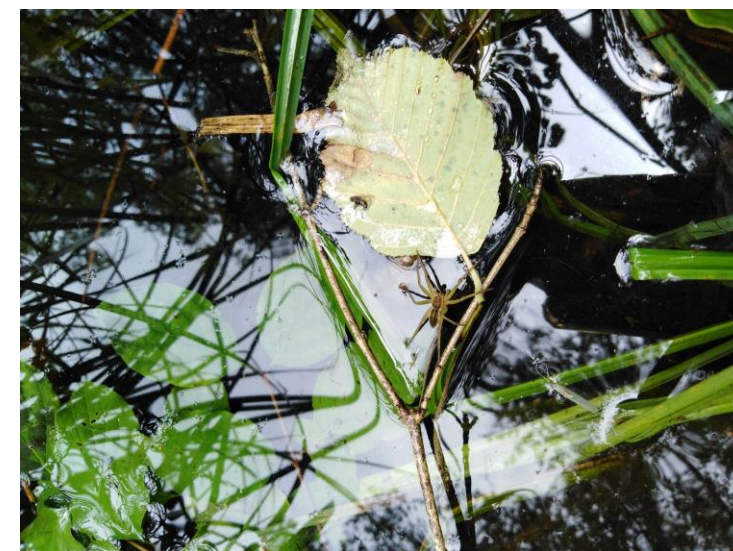
Grenouille rousse



Couleuvre



Agrion



Dolomède

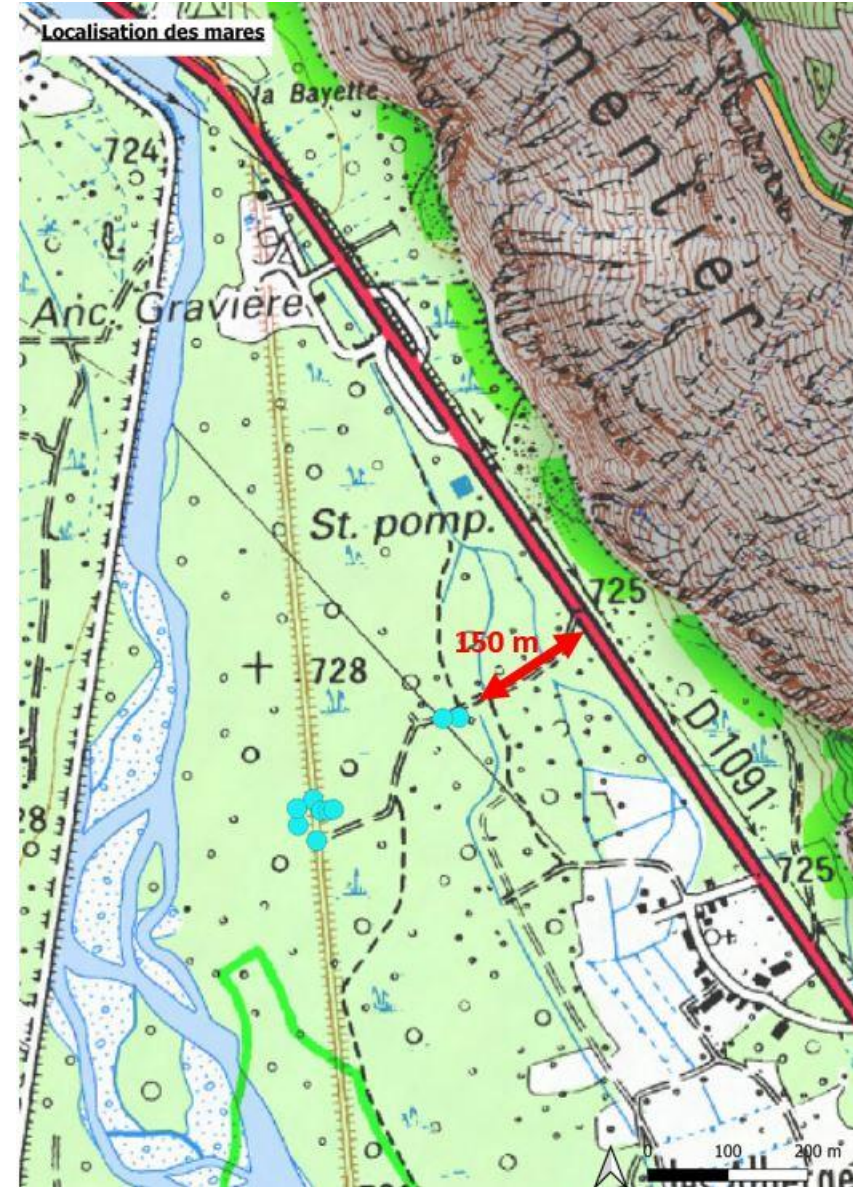
Sonneur à ventre jaune





Des actions de restauration en faveur du Sonneur à ventre jaune

- **Alberges : 10 individus contactés en 2022...**
- Nombreux bassins, mares, fossés et ornières **non entretenus**
- Objectif : créer **un réseau de mares fonctionnel favorisant le développement des Sonneurs**
- Eté 2022, LPO :
 - **ciblage de mares à restaurer**
 - **recherche cadastrale** des propriétaires
 - **contacts des propriétaires** pour autorisation



➤ 7/11/2022 et 22/11/2022 : **réalisation des travaux de restauration**

Bassin 1 :



AVANT réouverture



APRES (bucheronnage, débroussaillage)

Bassin 2 :



AVANT réouverture



APRES (bucheronnage, débroussaillage)

Restauration mares :



AVANT réouverture et restauration



APRES (bucheronnage,
débroussaillage)



APRES (restauration mares)



Les actions Natura 2000 hors contrats – Suivi chiroptères (Petits et Grands murins)

➤ Au niveau européen

Espèce « Natura 2000 » (annexe II DHFF)

➤ Au niveau national

Espèce protégée :

- interdiction de toute destruction, mutilation, capture, perturbation des animaux
- interdiction de toute intervention, altération ou dégradation sur les milieux particuliers à l'espèce
- interdiction de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel

➤ Au niveau départemental

Liste Rouge des vertébrés menacés en Isère : **VU (Grand murin) et EN (Petit murin)**



➤ **Colonie dans les locaux du collège du BO (ancienne école de musique)**

➤ **Tous les ans :**

- avril – octobre, PNE : comptage en sortie de gîte (max. : 332 individus)
- décembre : ramassage et pesage du guano (31 kg) et des cadavres (9).

➤ **Quantité de guano en augmentation, faible mortalité = remontée de la population par rapport à l'année des travaux (2021)**



Porter à connaissance et Evaluation des Incidences Natura 2000

- **Projet d'aménagements autour de l'ancienne gravière du Buclet**
- **Maître d'ouvrage : Mairie du BO**
Maître d'œuvre : ONF
- **Objectif** : gestion des flux et de la fréquentation
Action B2 du DOCOB : réfléchir à l'accessibilité et à l'accueil du public sur le secteur du Buclet
- **Mai 2022 : rencontre terrain ONF** – présentation du projet et transmission d'une carte des enjeux (habitats et espèces d'intérêt communautaire + préconisations)
Novembre 2022 : échanges et relecture de la V1 du dossier EIN
Février 2022 : échanges et relecture de la V2 du dossier EIN

Stratégie des Aires Protégées (SAP)

- **Objectif national** : protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée
- SAP : stratégie nationale adoptée en janvier **2021**
- **En Isère, chapoté par la DDT38** : 36 projets sur des sites ciblés pour leur grand intérêt biologique
- **En Oisans, à horizon 5 ans** : massif du Taillefer, plateau d'Emparis, **tressage du Vénéon au Buclet. Enveloppes territoriales et types de protection à préciser.**

Communication

➤ Edition de la 9ème Lettre d'Informations Natura 2000

**OISANS
MATHEYSINE
BRIANÇONNAIS**

Natura 2000

LETTRE D'INFORMATION N°9 - DÉCEMBRE 2022

P.2-4 PETIT RAPPEL : QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?
P.4-6 MISE À JOUR DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 DU COL D'ORNON, MOLET + DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE
P.7 LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES, C'EST REPARTI !
P.8-9 LES PRAIRIES FLEURIES VÉRITABLES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ
P.10-11 UNE ÉTUDE DE LA FRAGMENTATION MENÉE SUR LES PLATEAUX DES LACS DU TALLEIER ET D'EMPARIS
P.12-13 MISE EN PLACE DE SUIVIS NATURALISTES SUR LE SITE DU TALLEIER
P.13 ACTUALITÉS

LES PRAIRIES FLEURIES VÉRITABLES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

LE COMITÉ DE PILOTAGE OU COPIL

Le COPIL se présente sous la forme d'une réunion annuelle au sein de laquelle l'ensemble des acteurs territoriaux sont réunis (représentants des collectivités territoriales, services de l'État, associations, propriétaires, agriculteurs, usagers, scientifiques...). Les membres élisent un Président de COPIL et choisissent une structure chargée de l'animation du site et de la mise en œuvre du DOCOB (ici la Communauté de communes de l'Oisans et la commune de La Grave). Les réunions du COPIL sont l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de programmer les actions à venir, de prendre des décisions et de répondre aux interrogations de chacun. Ce sont les lieux privilégiés pour les échanges et la concertation.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR NATURA 2000

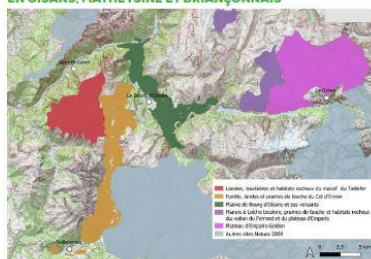
L'animateur est l'interlocuteur privilégié des élus des acteurs du site Natura 2000. Il est chargé de mettre en place les actions prévues dans le DOCOB :

- mise en œuvre des mesures de gestion : identifier et monter des actions concrètes via des contrats Natura 2000 ou des mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (p.4 et 7) ;
- études et suivis scientifiques : évaluer et estimer l'évolution des populations d'espèces animales et végétales présentes sur les sites, en partenariat avec d'autres structures (p.10 et 11) ;
- veille environnementale : s'assurer de la mise en conformité de certains projets (documents de planification ou d'aménagements, programmes, activités, manifestations...) avec les objectifs Natura 2000, participer à des réunions thématiques et techniques... ;
- sensibilisation et communication : faire connaître et comprendre aux différents publics les enjeux écologiques des sites Natura 2000 (lettres d'information, sites internet Natura 2000, sensibilisation sur sites...).

animation générale des sites : gestion administrative et financière, rédaction de rapports et de comptes-rendus...

Tout au long de l'année, les animatrices Natura 2000 du territoire se rendent disponibles pour renseigner et rencontrer les propriétaires, les élus ou les citoyens en recherche d'informations sur le programme Natura 2000.

LES SITES NATURA 2000 EN OISANS, MATHEYSINE ET BRIANÇONNAIS



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES

Tous les ans, un suivi des populations de Sonneurs à ventre jaune (petit crapaud star de l'Oisans, il est menacé et présente un risque d'extinction en Isère) est réalisé aux Alberges et sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Vieille Morle, au Bourg d'Oisans. Cela permet d'évaluer la dynamique d'évolution des populations dans l'espace et dans le temps et de fixer des actions de restauration sur les milieux associés.

La sensibilisation et l'information constituent un volet important de Natura 2000. Deux sensibilisations en montagne étaient présentes sur les sites (notamment Emparis et Talleier) durant la période estivale pour interagir avec les visiteurs, sensibiliser le public au respect de l'environnement, à la fragilité des milieux, à la collaboration avec le pastoralisme et plus globalement aux bonnes pratiques en montagne.

Les sites Natura 2000 sont constitués de vastes zones d'altitude, qui s'étendent sur plus de 11 000 ha. La mise en place de MAEC (mesures mises en œuvre par les agriculteurs pour préserver la biodiversité) sur ces surfaces est donc un élément clé de l'animation Natura 2000. Cela passe notamment par l'établissement de plans de gestion intégrant aspects agricoles et environnementaux, le but étant de ne pas dénaturer les milieux les plus fragiles (pelouses nivales, crénes, zones humides...), de garantir l'entretien des milieux hébergeant des végétations plus grossières (quyrellins, pelouses à Nord, landes...), et de prendre en compte le cycle de vie des espèces sensibles (Tétras, lynx, Lagopède alpin...).

NATURA 2000 - N°9 DÉCEMBRE 2022 - 9

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES, C'EST REPARTI !

En France, les prairies naturelles (c'est-à-dire celles qui n'ont jamais été labourées) et surfaces pastorales s'étendent sur près de 9,5 millions d'hectares et représentent des zones de grand intérêt écologique, économique et social. En Oisans, les surfaces en herbe (prairies et surfaces pastorales) occupent encore plus de 97 % de la surface agricole. Certaines de ces prairies, en particulier les prairies fleuries et humides, constituent des espaces dont l'intérêt environnemental est largement reconnu. Sur ces milieux fragiles, la Communauté de communes de l'Oisans s'investit dans la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) liées à la préservation des prairies et au maintien de l'élevage.

Les sites Natura 2000 du secteur Oisans, Matheysine, Briançonnais regroupent de prairies dites « d'intérêt communautaire », milieux naturels rares ou menacés à l'échelle du continent européen que l'on cherche à préserver dans le cadre de Natura 2000. Pour ce faire, des MAEC ont été proposées aux agriculteurs entretenant ces milieux prairiaux remarquables afin de valoriser les pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement.

Entre 2015 et 2022, une quarantaine d'agriculteurs exploitant des parcelles en zones Natura 2000 ont pu bénéficier de ces mesures en faveur de la biodiversité agricole (retard de fauche, maintien de la diversité floristique dans les prairies fleuries, plans de gestion pastoraux...). Cela représente plus de 5300ha de prairies et d'alpages engagés !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une Mesure Agro-Environnementale et Climatique, communément appelée MAEC, est un contrat agricole engagé volontairement par un agriculteur, dans le but de favoriser la biodiversité sur ses parcelles agricoles.

DE NOUVELLES MAEC EN PRÉPARATION...

Les territoires de l'Oisans, de la Matheysine et du Trièves sont inclus dans un périmètre « Grand Sud Isère » qui bénéficiera d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAC). Le territoire du Briançonnais est quant à lui inclus dans un PAC « Ecrins ». Cela signifie que les agriculteurs de ces territoires pourront, à partir de 2023, de nouveau bénéficier de MAEC sur leurs parcelles !

... AFIN DE PRÉSERVER LES MILIEUX REMARQUABLES ET LA BIODIVERSITÉ QU'ILS HÉBERGENT :

- **contrats agricoles pourront être mobilisés sur les sites Natura 2000 en Isère :**
 - MAEC « prairies fleuries »,
 - MAEC « amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage »,
 - MAEC « retard de fauche ou de pâturage »,
 - MAEC « maintien de l'ouverture des milieux »,
 - MAEC « haies, bosquets et arbres isolés »,
 - MAEC « mares ».
- **contrats agricoles pourront être mobilisés sur les sites Natura 2000 dans les Hautes-Alpes :**
 - MAEC « préservation des milieux humides »,
 - MAEC « amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage »,
 - MAEC « prairies fleuries »,
 - MAEC « maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle »,
 - MAEC « création de prairies »,
 - MAEC « protection des espèces »,
 - MAEC « maintien de l'ouverture des milieux »,
 - MAEC « haies, arbres isolés, mares et fossés ».

La phase d'animation du nouveau dispositif a débuté l'hiver dernier.

Des réunions de présentation et d'échanges avec les agriculteurs concernés et volontaires ont été organisées, et les premiers plans de gestion ont été travaillés. Les demandes de MAEC devront être déposées avant le 15 mai 2023 par les agriculteurs volontaires.

ISÈRE
6
MAEC

HAUTES ALPES
8
MAEC

LES PRAIRIES FLEURIES, VÉRITABLES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ AUX MULTIPLES BIENFAITS

Une prairie fleurie est une prairie naturelle, c'est-à-dire non semée, présentant une diversité et une densité de fleurs importantes. Ces prairies participent directement au stock fourrager des exploitations en étant fauchées ou pâturées pour nourrir le bétail. Présentes en plaine, sur les versants et les sommets, elles regroupent une grande diversité de milieux : prairies fleuries du Col d'Omon, cotaux steppeiques et pelouses sèches de la Romanche, prairies humides de la plaine du Bourg d'Oisans, alpages des plateaux d'Emparis et du Talleier...

Les prairies fleuries sont gages de production agricole, de qualité du paysage et de préservation de la biodiversité.

La biodiversité des prairies naturelles d'Oisans est exceptionnelle : dans de nombreuses prairies, il est possible de dénombrer de 30 à 50 espèces végétales différentes. Outre les fleurs, de nombreux oiseaux, insectes, reptiles, batraciens ou petits mammifères y élisent domicile ou s'en servent comme garde-manger.

Une végétation en constante évolution... Pour éviter son évolution naturelle vers un boisement, une prairie a besoin d'être entretenue. La gestion passe par un pâturage et/ou par la fauche. Ce sont les pratiques agricoles mises en place par les agriculteurs qui les exploitent, couplées au climat montagnard, qui conduisent à créer et maintenir une biodiversité élevée dans nos prairies et alpages.

Les prairies fleuries, la clé pour la production d'un fourrage de qualité
La plupart des parcelles sont pâturées et fauchées pour l'alimentation du bétail (brebis, chèvres, vaches, chevaux...). La grande quantité de fleurs qu'elles hébergent procure au fourrage issu de ces prairies une très grande qualité à la fois gustative et nutritionnelle pour les animaux : chacune des plantes présente dans la prairie apporte un élément essentiel dans leur alimentation.

Prairies naturelles et changements climatiques

Les prairies fleuries sont de véritables puits à carbone (elles captent plus de carbone qu'elles n'en restituent), et occupent donc une place importante dans la lutte contre le changement climatique. De plus, par la diversité de leur végétation, les prairies fleuries sont plus résilientes aux changements climatiques. En effet, compte-tenu de la grande diversité de plantes présentes, toutes ne sont pas au même stade de développement au même moment : la qualité de certaines espèces diminue pendant que d'autres espèces sont au pic de leur valeur fourragère. Cela assure aux prairies fleuries une production fourragère subissant peu de variations, même durant les années les plus difficiles (particulièrement sèches ou humides).



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Une prairie naturelle absorbe environ une tonne de CO2 par hectare et par an.
- On parle d'une prairie riche en espèces lorsque, au premier coup d'œil, on peut apercevoir au moins 15 espèces différentes. Plus une prairie est riche en plantes, plus la chaîne alimentaire est diversifiée et préservée !



The image features a wide-angle landscape of a mountain valley. In the foreground, a winding river flows through a valley floor covered in patches of snow. The middle ground shows dark, forested slopes leading up to snow-dusted mountain peaks. The background is dominated by high, rugged mountains with significant snow cover under a cloudy sky. On the left side, there are several overlapping geometric shapes in shades of green and yellow. A prominent green horizontal banner is positioned in the upper-middle section, containing the text '4. Perspectives 2023' in white, bold, sans-serif font.

4. Perspectives 2023

Point d'actualités

► Loi 3DS :

- **transfert aux Régions de la compétence de gestion des sites Natura 2000** exclusivement terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire (en lieu et place des Préfets de département)
- transfert effectif **depuis le 1^{er} janvier 2023**
- **avenir de Natura 2000 reste flou...**
- courrier Préfet de Région (19/01/2023)

Programme d'activités 2023

➤ Agriculture :

- Animation du **nouveau PAEC 2023**

- rédaction des notices, paramétrages, notifications
- informations et communication auprès des bénéficiaires (réunions d'informations et diagnostics prévus en février/mars)
- réalisation des diagnostics d'exploitation et plans de gestion
- accompagnement à la contractualisation
- avril 2023 – 15 mai 2023 : déclarations PAC (avec nouvelles MAEC)

➤ Contrats Natura 2000 :

- Nouvelle programmation 2023 – 2027 : **calendrier et procédure à préciser** pour le dépôt des dossiers (cf Région)
- Objectif : faire aboutir les projets de contrats « réouverture » **dès que possible**

➤ **Suivi d'espèces et milieux :**

- Suivi des **Sonneurs à ventre jaune** (LPO)
- entretien et développement du réseau de **mares à sonneurs**
- Suivi de la population de **Petits et Grands murins** du Bourg d'Oisans (PNE)
- Suivi des **EEE** : affinage des connaissances (foyers déjà présents), veille sur l'émergence de nouveaux foyers, suivi du Bunias
- **Zones humides** : stage M1

➤ **Milieux aquatiques :**

- Suivi de l'avancée de la **SAP (Etat) sur le secteur du Buclet** (confluence Vénéon-Romanche)



➤ **Sensibilisation / communication :**

- Edition de la **lettre d'informations** Natura 2000 (année 2023)
- Mise à jour du **site internet**
- Produire des « **porter à connaissances** » à la demande
- Rédiger des notes techniques dans le cadre des **évaluations d'incidence**

Budget prévisionnel 2023 – animation (4 sites)

Dépenses 2023	Montant TTC
Prestations de service (Maquettage et impression de la lettre d'information / Volet forestier : appui technique animation Natura2000)	4 670 €
Dépenses de rémunération + Frais de déplacement (5% des dépenses de rémunération) + Coûts indirects (15% des dépenses de rémunération)	57 130 €
TOTAL DU PROJET	61 800 €

Recettes 2023 (aides des financeurs)	Montant
État	30 900 €
UE (FEADER)	30 900 €
TOTAL DU PROJET	61 800 €

A scenic view of a mountain valley with snow-capped peaks and a winding river, overlaid with a green banner containing the text "Merci pour votre attention". The background shows a vast mountain range under a cloudy sky, with a river flowing through a valley. The foreground features dark, bare tree branches. The overall color palette is dominated by blues, greys, and whites, with a vibrant green banner and yellow-green geometric shapes on the left side.

Merci pour votre attention